

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

Institutions et vie
politique

SOUS DOMAINE :

Exercices des mandats
locaux

OBJET :

**Fixation du montant
des indemnités
versées au Maire et
aux Adjointes**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCATION CM
EN DATE DU
14/10/2022

AFFICHAGE EN DATE
DU 14/10/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2022/69

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2022.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. CRESTEY Olivier, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme ALVAREZ Nathalie, M. GUIJARRO Tristan, M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, Mme BOUCAUX Gaëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme LESCURE Virginie, procuration à Mme ALVAREZ Nathalie.

Mme DONAT Laura, procuration à M. COMBES Romain.

M. MAUGARD Martial, procuration à M. DELFOUR Grégory.

M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à Mme POCIELLO Sandy.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique aux membres que suite à l'élection de M. BOUTET Jean-Marc en qualité de 8ème adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des indemnités.

Vu la délibération du 29 janvier 2022 fixant le montant des indemnités versées au Maire et aux Adjointes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de maintenir l'indemnité de fonction mensuelle maximale à Monsieur le Maire, équivalant à 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Décide de maintenir l'indemnité de fonction mensuelle maximale aux adjoints, équivalant à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Prend acte du nouveau tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire et aux adjoints annexé.

POUR : 23

CONTRE : 4 (M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. BENAVENT Jean-Manuel).

ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR

Annexe à la délibération n°2022/69 du 20 octobre 2022**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Fonction	NOM, Prénom	Pourcentage Indice 1027	Montant mensuel brut
Maire	DELFOUR Grégory	55 %	2 214.04 €
1 ^{er} adjoint	TIXIER Sandrine	22 %	885.62 €
2 ^{ème} adjoint	BERTO David	22 %	885.62 €
3 ^{ème} adjoint	GONNOT Betty	22 %	885.62 €
4 ^{ème} adjoint	TOMAS Eric	22 %	885.62 €
5 ^{ème} adjoint	MEILLIERE Peggy	22 %	885.62 €
6 ^{ème} adjoint	COMBES Romain	22 %	885.62 €
7 ^{ème} adjoint	BONHOMME Mireille	22 %	885.62 €
8 ^{ème} adjoint	BOUTET Jean-Marc	22 %	885.62 €

Le Maire


Grégory DELFOUR